



indemnités de licenciement et mois de préavis

Par **vincq**, le **31/12/2009** à **21:40**

Ma mère a été placée en maison de retraite et les 2 personnes q'elle employait en tant qu'aide à domicile ne viennent plus chez elle. L'association qui gère leurs paies me facture leur indemnités de licenciement et les 2 mois de préavis.

Est-ce normal d'autant plus qu'elles étaient toutes les 2 en arret maladie? L'une depuis mai 2008 en maladie professionnelle et l'autre depuis avril 2009.

Ces 2 employées étaient remplacées par d'autres depuis.

Merci pour votre réponse.

Par **loe**, le **01/01/2010** à **10:49**

Bonjour,

Pouvez-vous en dire un peu plus ?

Un contrat de travail a t-il été conclu entre votre mère et les deux personnes, ou entre votre mère et l'association qui les emploie ?

Quelle convention est mentionnée ? Celle des "aides familiales rurales et personnel à domicile" ou "organisme d'aide ou de maintien à domicile" ?